

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/07/2025 - B2025/005478 - 2014 B 00236 - 801 192 790 - A3 RENOVATION

A³ RÉNOVATION

Société coopérative de production
à responsabilité limitée et à capital variable
Siège social : 219 Route d'Abbeville 80 000 AMIENS
RCS D'AMIENS 801 192 790

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du vendredi 6 juin 2025 à 16h30

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin, à seize heures trente, les associés de la Société A³ Rénovation, Société Coopérative de Production à responsabilité limitée et à capital variable, sise 219 route d'Abbeville à AMIENS (80 000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 801 192 790 se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

TROISIEME RESOLUTION :

Le président présente à l'assemblée le rapport de gestion sur les opérations liées à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les comptes de l'exercice.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice 2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 111 700,55€.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir noté l'existence d'excédents nets de gestion d'un montant de 111 700,55 €, ratifie la répartition décidée par le gérant en décembre dernier.

Le bénéfice distribuable 111 700,55€ est réparti de la façon suivante :

- 15% réserve légale, soit 16 755,08 € tenant lieu de Provisions Pour Investissements,
- 35% fonds de développement, soit 39 095,19 € tenant lieu de Provisions Pour Investissements,
- 50% part attribuée aux salariés, par le biais du Plan de Participation Individuel (Accord signé le 26 mai 2015), soit 55 850,28 €,
- 0 % intérêt aux parts sociales.

A la clôture de l'exercice 2024, le montant le plus élevé atteint par le capital social est de 30 680 € (capital à la clôture de l'exercice 2024).

Pour mémoire : la réserve légale doit être dotée jusqu'à atteindre le montant du capital social le plus élevé atteint par la coopérative.

La réserve légale étant de 27 948,93€ au 31/12/2024, 2 731,07€ y sont affectés.

Le solde de 14 024,01€ est affecté en réserves statutaires portant le total à 53 119,21€.

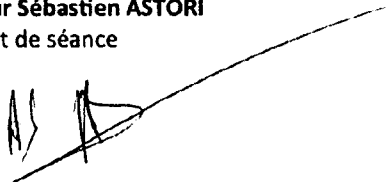
Concernant la part attribuée aux salariés, celle-ci fera l'objet d'une répartition selon les modalités définies à l'article 36.3 des statuts, et les accords de participation conclus le 26 mai 2015 conformément à la loi n° 78-763 du 19.07.1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, aux articles L 3322-1 et suivants, L 3323-5 et suivants, L 3326-1 et L 3326-2 du Code du travail, notamment à l'article L 3324-2 prévoyant la possibilité d'accords dérogatoires à l'article L 3323-9 et aux dispositions des articles R 3323-1 à R 3323-11 du Code du travail et plus particulièrement les articles R 3323- 9, R 3323-10 et R 3323-11 applicable aux seules SCOP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le président de séance.

Monsieur Sébastien ASTORI
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Astori', written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise : <u>A3 RENOVATION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>219 Route d'Abbeville 80000 AMIENS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>80119279000013</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 399	AS	29 685	11 714
		Autres immobilisations corporelles	AT	183 107	AU	91 510	91 597
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	51 848	CV		51 848
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	50	BE		50
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 700	BI		1 700
	TOTAL (II)		BJ	278 104	BK	121 195	156 909
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	52 000	BM		52 000
		En cours de production de biens	BN	12 000	BO		12 000
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	179 072	BY	21 756	157 315
		Autres créances (3)	BZ	18 654	CA		18 654
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	260 029	CE		260 029
Disponibilités		CF	322 736	CG		322 736	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	37 673	CI		37 673	
TOTAL (III)		CJ	882 162	CK	21 756	860 406	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 160 267	IA	142 952	1 017 315	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		A3 RENOVATION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30.680.....)			DA	30 680	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	27 949	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	394 742	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	111 701	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	565 072	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	8 015	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	176 834	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	137 796	
	Dettes fiscales et sociales			DY	129 599	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	452 243		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 017 315		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	451 621	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A3 RENOVATION										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions		[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS	34 273	KT		KU	8 071	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 114	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	166 984	KZ		LA	555		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 652	LC		LD	3 680		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	216 024	LO		LP	12 306			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	51 848	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	50	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 700	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	53 598	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	269 622	ØH		ØJ	12 306		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	945	MK	41 400	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU		MM		MN	8 114	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	167 539	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	2 879	MT	7 453	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	3 824	NH	224 506	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	51 848	ØZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C	50	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 700	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	53 598	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	3 824	ØL	278 104	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A3 RENOVATION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A3 RENOVATION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	24 989	QA	5 641	QB	945	QC	29 685	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 461	QE	428	QF		QG	7 889		
	Matériel de transport	QH	47 084	QI	33 429	QJ		QK	80 512		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 671	QM	1 316	QN	2 879	QO	3 108		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	84 205	QV	40 814	QW	3 824	QX	121 195	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	84 205	ØP	40 814	ØQ	3 824	ØR	121 195	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise					A3 RENOVATION					Néant ☐ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients		6T	27 548	6U		6V	5 792	6W	21 756	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	27 548	TY		TZ	5 792	UA	21 756	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	27 548	UB		UC	5 792	UD	21 756	
Dont dotations et reprises			{	- d'exploitation	UE		UF	5 792			
				- financières	UG		UH				
				- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

Désignation de l' entreprise : A3 RENOVATION										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 700	UV		UW	1 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	25 424		25 424				
	Autres créances clients			UX	153 647		153 647				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 098		8 098				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	10 556		10 556				
	Charges constatées d'avance			VS	37 673		37 673				
	TOTAUX			VT	237 098	VU	235 398	VV	1 700		
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	8 015		7 392		622			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	176 834		176 834						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	137 796		137 796						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 101		21 101						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88 021		88 021						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	196		196					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 623		19 623					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	659		659					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	452 243	VZ	451 621		622				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 248	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : A3 RENOVATION		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2024					
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	111 701			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	1 112				
	Amendes et pénalités		WJ	1 112	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	196			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8			
Régimes particuliers / impositions antérieures	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
									WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							WO					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		XR				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3					
							WR	113 009				
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 - B-SD, cadre III)							WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
		- imposées au taux de 0 %						WH				
		- imposées au taux de 19 %						WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX				
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							XD				
	Avancement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.L.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 trendecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quindocies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quatordecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS				
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					XG	111 701
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI						
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 308		XH	111 701				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XJ					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 308		XO					

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A3 RENOVATION</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise A3 RENOVATION												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB	169						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 126			ZD	394						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
						ZF	563						
	TOTAL I	ØF	1 126			TOTAL II	ZH	1 126					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ	894					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	93 664					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	28 923					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	20 209					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	5 778	ST	98 833					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	241 629					
	- CFE, CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	8 783					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	8 783					
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	170 856					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	132 664					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)						ØB	381 791					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

